

Règlement intérieur pour les cours collectifs

(mis à jour le 30 août 2019)

Le présent règlement général concerne les cours collectifs dénommées « Relaxation & Qi Gong » et « Qi Gong des yeux » proposés par l'association Les Cinq Souffles immatriculée sous le numéro SIRET 849 858 519 00010. Il a pour objet de définir les modalités d'inscription, de règlement et de fonctionnement des cours collectifs.

Toute participation à un cours et tout achat d'un forfait annuel implique l'acceptation du présent règlement général sans restriction ni réserve. L'association se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement général. Les modifications sont applicables sans délai et réputées acceptées par le client. Le règlement général à jour est tenu à disposition sur le site internet de l'association et il incombe aux adhérents de s'en informer régulièrement.

1. Inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes à tous, adultes et adolescents à partir de 12 ans. Pour être admis en cours **l'adhésion** à l'association et une **inscription préalable** au(x) cours est nécessaire. Deux possibilités existent :

* inscription avec engagement à l'année : pour s'inscrire à un ou plusieurs cours hebdomadaires, il faut remettre à l'association un dossier complet comportant:

- la fiche d'inscription téléchargeable sur www.sandra-schmieder.com ou bien sur www.les-cinq-souffles.jimdosite.com, remplie et signée
- le règlement en espèces ou en chèque(s)
- un certificat médical (optionnel), dont un modèle est téléchargeable sur le site

Le nombre de places sur chaque créneau de cours est limité en fonction des capacités des salles et les inscriptions se font dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets.

* participation aux cours sans engagement : on peut participer aux cours pendant la période couverte par le forfait en réglant à chaque fois le cours au tarif unitaire. Avant le cours, il faut s'assurer de la disponibilité d'une place auprès du professeur qui assure le cours qui confirmera l'inscription au cours en fonction du nombre de places disponibles. Les places sont attribuées en priorité aux participants s'engageant à l'année.

Cours d'essai :

Pour les nouvelles personnes, il existe la possibilité de faire un cours d'essai. Si à l'issue de ce cours la personne décide de s'engager à l'année, alors le tarif du cours est inclus dans le forfait. Si la personne ne souhaite pas s'engager à l'issue du cours elle réglera le cours au tarif « cours d'essai » qui comprend le montant de l'adhésion. Ainsi, la personne sera adhérente et pourra participer durant toute la saison aux activités proposées par l'association.

Cours hors forfait, stages, soirées, sorties, ateliers et autres évènements ponctuels:

L'association peut proposer au cours de la saison 2019/2020 (du 1/9/19 au 31/8/20), des cours supplémentaires, ainsi que des évènements ponctuels comme des sorties, stages, voyages ou ateliers. Les cours supplémentaires sont ceux qui ne font pas parti des forfaits annuels, par exemple pendant les vacances scolaires ou à des horaires différents des cours habituels. Les adhérents peuvent participer à ces évènements après inscription et en s'acquittant du tarif de l'évènement. Les évènements sont ouverts à

tous sous réserve d'adhésion à l'association. L'adhésion est valable pour une saison allant du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante.

2. Tarifs pour la saison 2019/2020

Adhésion individuelle	5 €
Forfait annuel avec engagement	
1 cours hebdomadaire	275€
1 cours hebdomadaire supplémentaire (soit 445€ pour 2 cours par semaine)	170€
<p>Le forfait annuel donne accès à un cours hebdomadaire sur un créneau de cours fixe au choix de l'adhérent et en fonction des places disponibles. Le forfait annuel de la saison 2019/2020 couvre la période du 13 septembre 2019 au 26 juin 2020, hors vacances scolaires, jours fériés y compris le lundi de pentecôte, le pont de l'ascension et la semaine du 13 au 17 janvier 2020.</p> <p>Si l'adhérent manque un cours celui-ci est perdu et ne donne en aucun cas lieu à un remboursement ou à une déduction. A titre exceptionnel, l'adhérent peut demander à rattraper un cours manqué sur un autre créneau horaire dans la semaine. Le professeur du cours fera au mieux pour accorder le rattrapage en fonction des places disponibles.</p> <p>En cas de nécessité, l'association se réserve le droit d'annuler un cours, et proposera alors une date de rattrapage généralement au même créneau horaire et en dehors de la période couverte par le forfait annuel.</p> <p>Le forfait annuel n'est pas remboursable, mais transférable à une autre personne.</p>	
Tarifs sans engagement	
Cours à l'unité (selon disponibilité)	15€
Cours d'essai (y compris adhésion à l'association)	10€

Il est possible de régler les forfaits annuels par chèque en une ou trois fois. Le premier chèque sera encaissé lors de l'inscription puis les deux autres chèques seront encaissés début janvier 2019 et début avril 2019. Le montant du forfait annuel sera reparti comme suit :

- pour 1 cours par semaine : 95€+5€ d'adhésion = 100€ / 90€ / 90€
- pour 2 cours par semaine : 145€+5€ d'adhésion = 150€ / 150€ / 150€

3. Fonctionnement et responsabilités

Pour le bon déroulement des cours, il est demandé aux participants d'arriver quelques minutes avant le début du cours. Les portables doivent être mis en silencieux, pas en mode vibreur. Une tenue correcte est exigée, de préférence une tenue souple et confortable. Il est demandé aux participants de respecter les locaux et équipements. Une assurance « responsabilité civile » doit être souscrite par les adhérents à titre personnel. L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels. Le certificat médical n'est pas une obligation. Néanmoins, pour des raisons de sécurité, il est recommandé de fournir un certificat médical de moins de 3 mois attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du Qi Gong. En absence de certificat médical, l'association se dégage de toute responsabilité. En outre, il est conseillé de signaler au professeur s'il existe des problèmes de santé, un accident récent ou une grossesse pour qu'il puisse vous indiquer d'éventuelles adaptations lors des cours. Les données personnelles recoltées par l'association servent uniquement aux besoins de l'association

et ne sont pas partagées avec des tiers. Elles sont conservées pendant une durée de 3 ans puis seront détruites. Chaque adhérent a le droit de demander à l'association la destruction des données personnelles le concernant.